

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table with 2 columns of STATIONS and 24 columns of train times for various routes including Orléans, Paris, and Étampes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 5,818 fr., versés par 20 déposants dont 10 nouveaux. Il a été remboursé 9,376 fr. 90 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,901 fr., versés par 20 déposants dont 10 nouveaux. Il a été remboursé 1,014 fr. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 324 fr., versés par 20 déposants. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,047 fr., versés par 20 déposants dont 10 nouveaux. Il a été remboursé 1,322 fr. 10 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,423 fr., versés par 20 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 1er Juillet 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

RABELLE Elisa-Camille, 40 ans, femme de Jules Delacourt, journalière, née et demeurant à Marly (Aisne); 3 jours de prison et aux dépens, pour mendicité. JOURNET Pierre-Victor, 20 ans, né à Milly, garçon de salle, rue Saint-Lazare, 413, à Paris; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention à la police des chemins de fer, en montant à Maisse, ligne de Lyon, dans une voiture de 3e classe sans être muni d'un billet valable. SUGY Philippe-Cyprien, 61 ans, cultivateur, né et demeurant à Videlles; 60 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires et port d'un pistolet de poche, arme prohibée.

Feuilleton de l'Abeille

DU 4 JUILLET 1874.

LA TOILETTE DE LA MARIÉE

I

Gaston de Bareswill était un garçon de vingt-sept à vingt-huit ans au moment où se passe cette histoire. Son visage n'offrait rien de remarquable; pourtant l'ensemble de sa physionomie avait quelque chose de mâle et de fier qui plaisait infiniment, et l'expression un peu mélancolique de ses traits en faisait une de ces figures sympathiques sur lesquelles l'œil se repose agréablement. Sa taille était au-dessus de la moyenne et bien prise; ses cheveux noirs et touffus, ses yeux grands et vifs, sa moustache épaisse, mais soyeuse. Son teint, quelque peu basané lui donnait ce type espagnol qui ne manque ni de douceur, ni de bonté, ni d'attrait. Tel était Gaston au physique. Si nous le prenons au moral, nous lui trouvons beaucoup plus de qualités que de défauts. Sans être taciturne, il avait eu dès son enfance l'esprit sérieux. Il s'adonnait bien, comme les autres, aux jeux de son âge; mais on n'avait point remarqué en lui cette dissipation désordonnée qui nuit si fort aux premières études, et qui, généralement, influe successivement sur tous les actes de la vie.

JUGEMENT PAR DÉFAUT

Rendu à la requête de l'Administration des Contributions indirectes.

MALARCHER Martin, 30 ans, marchand de parapluies, demeurant à Corbeil, rue du Quatorze-Juillet, n° 44; 200 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir fabriqué et vendu en contravention à la loi du 5 septembre 1871, des allumettes chimiques non marquées par la Régie.

49e Supplément à l'Essai de Bibliographie Étampoise.

Quatrième série. — PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTERIEURE A 1789.

28e. — Traité du Ban et Arrière-ban, de son origine et de ses convocations anciennes et nouvelles. Avec plusieurs anciens rôles tirés des archives publiques où sont les noms et qualités des princes, seigneurs, gentilshommes et autres qui se sont trouvés dans les convocations qui en ont été faites, par M. de la Roque. Paris, chez Michel le Petit, 1676. In-12.

Cet ouvrage se trouve aussi à la suite du Traité de la Noblesse, du même auteur. In 4°, Rouen, 1734.

29e. — Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII. 3 vol. in-12, Paris, François Montalant, 1716.

Cet ouvrage excessivement rare, contient des documents très-curieux sur le règne de Louis XIII. Le tome 1er nous donne à la page 89, les noms, surnoms et qualités des Députés des trois Ordres des États généraux de France, tenus et assemblés en la ville de Paris en l'année 1614 par le commandement de Sa Majesté. A la page 132, nous lisons:

BAILLIAGE D'ÉTAMPES.

Clergé. Vénérable et discrète personne messire Guy de Verembroy, prêtre-doyen de la chrétienté et de l'église de Sainte-Croix d'Étampes. Noblesse. Messire Paul de Cugnac, chevalier seigneur d'Innouville, député pour le bailliage d'Étam-

pe, décédé en la ville de Paris, le mercredi, dernier jour de décembre de l'année 1614.

Tiers état. Noble homme maître Jacques Petau, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel audit bailliage et duché d'Étampes, et maire de ladite ville. Le même volume pages 397 à 599, renferme le cahier général du Tiers-état, présenté au Roi, à la clôture des États généraux de son royaume, le lundy 23 février 1615.

30e. — Le vray Discours sur la route et admirable desconfiture des reîtres: advenue par la vertu et prouesse de monseigneur le duc de Guise, sous l'autorité du Roy à Angerville, le vendredy 27 de novembre 1587. Avec le nombre des morts, des blessés et prisonniers. Paris, par P. Chevillot, 1587. In 8°, pièce. (Bibl. nat., Lb 34, n° 389.) 31e. — Étampes en 1616. Ce travail rétrospectif qui contient de curieux renseignements sur la culture de la vigne à Étampes, en 1616, et sur les professions qui s'y exerçaient à cette époque, a paru dans l'Abeille des 4 et 28 septembre 1872, et des 13 et 20 juin 1874.

32e. — Mémoires de Jacques de Saulx, comte de Tavannes, etc., nouvelle édition, revue et annotée par C. Moreau. Paris, P. Jannet, 1858. 4 vol. in-18. — Bibliothèque Elzévirienne. Ouvrage indispensable à consulter pour l'histoire du siège d'Étampes. L'Essai de Bibliographie Étampoise, ne mentionne ces mémoires que sous forme d'observation sous le n° 78; cependant l'auteur a emprunté à ces mémoires la désignation de son n° 50 et la note qui l'accompagne; une partie de la note du n° 51; et une partie de la note du n° 58, qui a été publiée par le libraire Brunet, dont le prénom était Jean et non Jacques.

33e. — Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Nouvelle édition où l'on a rempli les lacunes des éditions précédentes, corrigé un très-grand nombre de fautes, et ajouté divers ouvrages de Mademoiselle, très-curieux.

La besogne fut facile à partager, Marianne garda le gouvernement de la maison, sceptre qu'elle portait depuis longtemps; Antoine, celui des terres et des propriétés, et tout marcha pour le mieux.

Quant à Gaston, il arrangea sa vie et se créa des occupations. Un peu de musique, un peu de peinture, la chasse, qu'il aimait beaucoup, des promenades à cheval, des lectures sérieuses et instructives, des audiences données à Marianne, son ministre d'État et de l'intérieur, et qu'il fallait écouter; à Antoine, son ministre des affaires étrangères et des finances, qu'il fallait contresigner; présider quelquefois le grand conseil, tout cela occupait ses journées, et il ne s'en plaignait pas.

Jésus-Dieu! comme le ciel est noir, se disait la vieille Marianne, en regardant à travers la grande fenêtre de sa cuisine. Pourvu que l'orage n'éclate pas et que mon Gaston ne soit pas surpris dans la plaine!

Et elle avait raison, la vieille Marianne, raison de craindre pour son Gaston comme elle l'appelait; son Gaston, qu'elle avait nourri, qu'elle avait élevé et qu'elle aimait plus qu'elle n'aurait aimé ses propres enfants.

En effet, le soleil s'était levé le matin dans toute sa majesté, sans un nuage au front; le ciel était bleu comme une mer d'azur, et Gaston avait voulu profiter d'un des derniers beaux jours pour se livrer à son plaisir favori.

Equipé de pied en cap, botté, guêtré, le fusil sur l'épaule, il avait quitté la maison dès le matin. Mais Marianne l'avait forcé à déjeuner avant de partir et avait eu de plus le soin de glisser dans son carnier une cuisse de poulet et un croûton de pain tendre.

Bonne Marianne, va! Quand Gaston allait à la chasse, Marianne passait toujours une mauvaise journée. Était-ce crainte naturelle d'un accident, était-ce pressentiment? Elle aurait eu peine à le dire elle-même; mais enfin, elle n'était pas maîtresse de cette sensation désagréable.

Quand elle entendit les premiers roulements d'un tonnerre lointain, quand elle vit l'éclair traverser la nue, sa crainte ordinaire s'accroissait bien davantage. Elle monta dans sa chambre, se mit à genoux devant son lit et fit une prière; puis la bonne femme, pleine de ces croyances qu'il faut respecter, décrocha une branche de buis qui trempait dans un bénitier, et parcourut la maison en faisant des signes de croix.

L'orage s'était alors déchainé; une pluie torrentielle fouettait les carreaux de la vaste demeure: les éclairs se succédaient d'instant en instant et le tonnerre semblait ne point s'arrêter.

Deux détonations successives d'une violence extrême firent trembler la maison. Marianne se signa de nouveau et redoubla ses prières. Son Gaston était dans la plaine! Mais ses inquiétudes n'arrêtaient point sa prévoyance. Elle prépara un bon feu pour sécher Gaston à son arrivée et tout ce qu'il fallait pour qu'il eût un lit bien chaud, s'il voulait suivre son conseil et se coucher.

Et elle attendit.

Maestricht, Edme Dufour et Phil. Roux, 1776. 2 vol. in-12.

34e. — L'Esprit de la Fronde ou histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV.

Paris, Moutard, 1773. 5 gros vol. in-18. Cet ouvrage sans nom d'auteur est attribué à J.-B. Mailly.

Le tome V est à consulter pour l'histoire d'Étampes à cette époque. On a réimprimé dans ce dernier volume quelques pamphlets du temps.

35e. — Lettre du Roy envoyée à Mgr le maréchal de L'hospital, gouverneur de Paris, sur les affaires présentes. De Saint-Germain, le 10 mai 1652. Paris, les imprimeurs ord. du Roy, 1652. 4 pages.

36e. — Seconde partie du Mercure de la cour, contenant le testament de Mazarin, à l'arrivée du duc de Lorraine, et la levée du siège de la ville d'Étampes. Paris, 1652. In-4° de 16 pag. (La suite au 20e Supplément.)

Documents historiques sur Étampes.

IV

ARREST de la Cour du Parlement qui condamne Louise de Lars, Canticienne Pichard, Marie Soret, d'estre battus et fustigés nus de verges, et flétris d'un fer chaud, avec Erciteaux portant ces mots: Voleuses de Grains pendant la Moisson, sous prétexte de glaner, et au bannissement, avec sept autres de leurs complices. Du 23 janvier 1731.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Veau par la Cour le Procès Criminel fait par le Prévôt Royal d'Étampes, à la Requête du Substitut du Procureur General du Roy, demandeur et accusateur contre Anne Chabanneau, femme de Philippe Pichard, dit Loreille Manouvrier, Marie-Louise de Lars, femme de Germain Languille Forçat, et actuellement aux Galeries;

Marie Soret, dite la Pilimine fille, Jacques Trouvé garçon mineur; Marie Boucher, femme de Jacques la Vallière; Marie Perret, femme de Jean Granger; Magdelaine Claudet, femme de François Chardon; Marie Merigot, femme de Jean Jannin; Antoinette Vezard, femme de Jacques Vincent; Marie-Magdelaine Pichard, femme de Jacques Gallier; Cautienne Pichard, fille majeure, et Jeanne Couilly fille mineure, défendeurs et accusés, prisonniers des prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, appellants de la Sentence rendue sur ledit Procès le 21 Octobre 1730, par laquelle lesdites Louise de Lars, Cautienne Pichard, toutes deux ex-devant reprise de Justice, et mandantes valides, Marie Soret aussi mandante valide; Marie Perret, femme Granger; Marie Merigot, femme de Jean Jannin; Magdelaine Claudet; Magdelaine Pichard; Antoinette Vezard; Jeanne Couilly et Jacques Trouvé, auroient été déclarés, dûment atteints et convaincus, d'avoir pendant la Moisson 1730, contre la prohibition expresse des Ordonnances, et de l'Article CXI de la Coutume d'Estampes, non seulement glané dans les Champs, avant l'enlèvement des grains, mais encore pris et volé desdits grains aux Javelles, Gerbes et sur les Audauns; pour réparation de quoy elles auroient été condamnées; savoir, lesdites Marie-Louise de Lars, femme Germain Languille, et Cautienne Pichard, fille majeure, à être battues et fustigées nuës de verges par l'Exécuteur de la haute Justice, aux Carrefours et lieux accoutumés de la Ville et Fauxbourgs d'Estampes, avec écritures devant et derrière ou seront écrits ces mots: *Voluses de grains pendant la Moisson, sous prétexte de glaner*; ce fait bannies à perpétuité du Ressort de ladite Ville et Prévôté; ladite Marie Soret, dite Pilimine, bannie pendant neuf ans des Ressources desdites Ville et Prévôté, à elles enjoint de garder leur bans, sous les peines portées par les Ordonnances et Déclarations du Roy; lesdites Marie Perret, femme Jean Granger; Marie Merigot, femme François Chardon; Magdelaine Pichard, femme Jacques Gallier; Anne Chabanneau, femme Philippe Pichard; et Marie Boucher, femme Jacques la Vallière; et Antoinette Vezard, femme Jacques Vincent, d'être mandées en la Chambre Criminelle, le Conseil y étant, pour être blâmées d'avoir fait les vols et glanages mentionnez au Procès; et lesdits Jacques Trouvé et Jeanne Couilly, à esire mandez en la Chambre, le Conseil y étant, pour y être admonestés, condamne en outre tous lesdits accusés en chacun dix livres d'amande envers le Roy, applicables à son domaine d'Estampes, au profit duquel les Grains trouvent chez lesdites accusées, ensemble les Tabliers déposés au Greffe, sont déclarés acquis et confisqués; d'effenses sont faites audit accusés de récidiver sous peine qu'il appartiendrait, et que ladite Sentence serait imprimée, lue, publiée et affichée par tous les Carrefours et lieux accoutumés de ladite Prévôté, à la prononciation de laquelle Sentence le Substitut du Procureur Général du Roy auroit déclaré estre appelé à minima de ladite Sentence: Conclusions du Procureur Général du Roy, ouïs et interrogés en la Cour lesdits Marie-Louise de Lars; Cautienne Pichard; Marie Soret; Anne Chabanneau; Marie Perret; femme Granger; Marie Boucher; Magdelaine Claudet; Marie Merigot; Antoinette Vezard; Magdelaine Pichard; Jacques Trouvé et Jeanne Couilly, sur leurs causes d'appel et cas à eux imposez. Tout considéré:

LADITE COUR faisant droit sur l'appel interjeté de ladite Sentence, ensemble sur l'appel à minima, met lesdites appellations et Sentence de laquelle a été appelé au néant; émandant, pour réparation des cas mentionnez au Procès, condamne lesdites Louise de Lars; Cautienne Pichard; Marie Soret, d'être battues et fustigées nuës de verges par l'Exécuteur de la haute Justice, es lieux et Carrefours accoutumés de ladite Ville d'Estampes, ayant écritures devant et derrière, portant ces mots: *Voluses de Grains pendant la Moisson, sous prétexte de glaner*; et en la Place du Marché de ladite Ville d'Estampes, flétries d'un fer chaud en forme de la lettre V, ce fait banni de ladite Ville et Prévôté d'Estampes, et de cette Ville, Prévôté et Vicomté de Paris; savoir, ladite Cautienne Pichard pour neuf ans, et lesdites Marie-Louise de Lars et Marie Soret pour trois ans; banni pareillement lesdites Anne Chabanneau; Marie Perret; Marie Boucher;

Oui, elle attendit ainsi de longues heures qui lui parurent des siècles, des heures pendant lesquelles elle monta vingt fois à une sorte de belvédère qui couronnait la maison et d'où l'on dominait tous les environs.

III

Il y avait longtemps déjà que Gaston parcourait la campagne, poursuivant les compagnies de perdrix qui s'envolaient à son approche, en envoyant quelques grains de plomb à l'adresse d'un maître fièvre que Cora — sa chienne — avait dépisté au moment où, blotti dans un sillon, il s'appretait à brouter paisiblement à même d'un regain de luzerne.

Plutôt abattu par la chaleur accablante du jour que par la fatigue, il avisa un petit bois, planté au milieu de ces riches et vastes plaines comme un oasis au milieu du désert.

Gaston s'y achemina. A peine s'était-il installé aussi commodément que possible sur le talus et se disposait-il à faire honneur aux provisions de la bonne Marianne, qui n'avait pas oublié non plus la gourde bien remplie, qu'un coup de fusil tiré à peu de distance, lui fit tourner la tête.

Un chasseur, quelque désintéressé qu'il soit, aime toujours à savoir qui lui dispute et le terrain et le gibier.

Au même instant le nouveau venu tourna le coin du petit bois et chasseurs et chiens se trouvèrent pour ainsi dire face à face.

C'était un jeune homme aussi, de quelques années de moins peut-être que Gaston.

Magdelaine Claudet; Marie Merigot; Antoinette Vezard; et Magdelaine Pichard, pour trois ans de ladite Ville, Prévôté d'Estampes, et de cette Ville, Prévôté et Vicomté de Paris; leur enjoint de garder leur bans sous les peines portées par la Déclaration du Roy, et toutes solidement en quatre cent livres d'amende vers le sieur Engagiste dudit lieu, à prendre sur leurs biens: Et après que lesdits Jacques Trouvé et Jeanne Couilly pour ce mandez en la Chambre de la Tournelle, ont été admonestés, les condamne à amener chacun au pain des Prisonniers de la Conciergerie du Palais à Paris, la somme de trois livres, à prendre pareillement sur leurs biens. Ordonne que le présent Arrest sera imprimé, lu, publié et affiché par tout où besoin sera; et pour faire mettre le présent Arrest à exécution, renvoie lesdites Marie-Louise de Lars, Cautienne Pichard et Marie Soret, prisonniers pardevant ledit Prévôt d'Estampes. Fait en Parlement le vingt-trois janvier mil sept cent trente-un. Collationné, DROUET. Signé, HINTEREL.

Ouy, et ce requérant le Procureur du Roy en la Sénéchaussée et Siège Présidial de Clermont, l'Arrest ci-dessus, a été lu, publié par M^r Joseph Paye, Greffier-Audencier en l'Audience de ce jourd'hui, et ordonné qu'il serait enregistré au Greffe de ce Siège, ce qui a été fait par moy Greffier en Chef sousigné, qui ay enregistré cet Arrest en entier sur le Registre, que je tiens en entier à cet effet en bonne et due forme, conformément aux Ordonnances, Arrests et Reglemens de la Cour. Fait à Clermont le huitième Mars mil sept cent trente-un. Signé, Prevost. Collationné, PAYE.

Faits divers.

— On va détacher au 4^{er} juillet un coupon de 7 50 sur l'obligation d'Orléans à Rouen (Sud); à notre avis, ce coupon sera regagné en quelques jours. On peut donc, en moins de deux semaines peut-être, réaliser le revenu de six mois avec un titre de toute sécurité et qui mérite à tous égards de figurer dans le portefeuille du père de famille.

Sur les cours actuels, nous voyons encore 30 francs de hausse sur cette valeur. Nous avons la conviction que les capitalistes et les rentiers ne se montreront pas insensibles à la réalisation de cette plus-value qui, dans la logique des faits, ne peut manquer de se produire.

— Mademoiselle, demandait la semaine dernière, une dame à une jeune personne un peu naïve, savez-vous quel sera cette année, le lendemain de la veille de la Pentecôte?

— Ce sera un mardi, répondit résolument notre jeune fille (*éclats de rire des personnes présentes*). — Pardon! je me trompe, ce sera un lundi (*nouvelle explosion de rire*). — Ah! mon Dieu, que je suis bête, ce sera un vendredi! (*on se mord les côtes*).

De plus en plus perplexe, la jeune fille a demandé jusqu'à la Pentecôte 1875, pour résoudre cette question embarrassante.

— La scène se passe au camp de Saint-Esprit: Pitou, rien du chansonnier populaire de la *Fille de Madame Angot*, — jeune troupière, vient de se colleter avec un camarade.

A la revue, l'officier dit à Pitou: — Ou vous êtes-vous écorché le nez comme ça? — Je me suis mordu, capitaine. — Allons, vous plaisantez avec votre supérieur, je crois? Vous mordre le nez... je n'avalais pas cette farce-là... Votre nez est au-dessus de vos dents, expliqua le capitaine, vous ne pouvez donc pas le mordre. — Faites excuses, mon capitaine, j'étais monté sur une chaise!

— Le peintre X... a fait pour le salon de cette année le portrait de M^{me} ***, dont le mari est célèbre par ses infortunes conjugales.

M^{me} *** a posé dans un costume fort négligé et le portrait est très... décolleté. Le mari en faisait hier la remarque au peintre.

— C'est ennuyeux, mon cher, lui disait il, dans le

Entre disciples de Nemrod, entre jeunes gens surtout, on fait vite connaissance.

Le jeune homme salua Gaston d'un geste plus que poli, Gaston se leva pour lui rendre son salut.

On s'aborda, on causa chasse d'abord, de la chaleur exceptionnelle ensuite, et l'on en vint enfin à se demander réciproquement qui l'on était.

Gaston déclina ses noms et qualités.

L'étranger, à son tour, déclara, avec un certain point d'amour-propre, être M. Henri de Brissac, fils du receveur général du département, propriétaire de la ferme des Loges que l'on apercevait dans le lointain et près de laquelle son père avait fait construire l'année précédente une habitation de plaisance.

— M. Gaston, ajouta-t-il très-gracieusement, l'heure est vraiment peu propice à la chasse; je vous vois disposé à reprendre des forces; je rentre aux Loges pour faire comme vous. Vous serait-il agréable de m'y accompagner; nous y déjeunerons plus commodément que sur l'herbe et j'aurai l'honneur de vous présenter à ma mère et à ma sœur qui y séjournent en ce moment.

Gaston déclina d'abord l'honneur qu'on voulait bien lui faire, et objecta sa tenue peu convenable devant des dames surtout.

Bah! avait répondu M. de Brissac. Nous sommes à la campagne, le costume de chasse est un costume accepté. Ne suis-je pas, du reste, dans les mêmes conditions que vous?

Et il insista tellement que Gaston, poussé un peu par un sentiment de curiosité, finit par accepter.

Mélor, de son côté, présenta son museau à Cora et lui fit en avant les honneurs de la route.

portrait de ma femme vous trahissez certains secrets que...

— Laissez donc, ce sont les secrets de Polichinelle.

Les Sybilles du Bocage.

Le Bocage est la partie de la Basse Normandie, située entre la rivière de Vire et l'Orne; c'est un pays très-pittoresque et très-accidenté. Il tire sans doute son nom des plantations qui entourent tous les champs et de loin font ressembler le pays à une vaste forêt.

De nos jours encore, les habitants du Bocage croient aux revenants et aux sorciers; ils ont aussi des devineresses qui, aujourd'hui sont remplacées par les somnambules; voici ce que la légende raconte sur les Sybilles du Bocage:

Il existait plusieurs Sybilles dans le Bocage. Les rochers des bords de l'Orne, les forêts du Gast, et les marais de Saïre en avaient plusieurs célèbres. Karthéou, jeune veuve Bocaine, née sur les bords de la Vire, avait perdu son bétail et ses joyaux, le chagrin ruina bientôt sa santé; après avoir épuisé tous les secours de la médecine, on lui conseilla de les consulter. C'était de vieilles femmes qu'un grand nombre de gens regardaient comme vénérables et inspirées, elles prétendaient être en commerce avec les esprits de ténébreux. La première que Karthéou alla consulter habitait les côtes escarpées des environs de l'Orne et du Nivernais, elle se nommait Mérica (1), elle rendait ses oracles dans les grottes des montagnes de Berjou et de la Pommeraye, et sur les pentes de Clely et de Hamars. Karthéou qui ne s'y était guère, résolut d'éprouver son savoir faire; elle lui porta des présents. La Sybille après avoir vidé huit à dix verres d'une liqueur spiritueuse, commença à être animée de la fureur de l'enthousiasme, assise sur son trépied sacré, elle déploya ses cercles, ses baguettes magiques, ses caractères: que désires-tu, dit-elle à Karthéou, est-ce un époux, la santé, des richesses, ou te venger d'un ennemi, parle, je contenterai tes desirs. Elle avala de nouveau deux ou trois verres d'ambrosie, et la fureur de l'enthousiasme redoubla, elle prononça des mots inarticulés: apprends, dit-elle, que j'ai à mes ordres les fées, les spectres, les lutins, les farfadets, les loups-garçons, l'herbe qui rend invisible, la baguette devinatoire, la poule noire, le lélier cornu... Ah! répondit la belle oracière, il me reste un parent vertueux, protecteur de mon enfance, qui devait contribuer à ma subsistance sa vie est en danger de mort, la réputation où vous êtes de juger les maladies à l'urine, m'a fait venir vers vous pour en connaître la nature, et en obtenir le remède. La Sybille prend aussitôt la fiole, la pose sur sa table, consulte son grimoire, secoue, sent, touche, goûte la liqueur que Karthéou avait apportée, ce jeune et bel adolescent n'en mourra pas, dit-elle, il guérira et sera ton bonheur; quoi s'écria Karthéou indignée, ce n'est pas d'un jeune homme dont il s'agit, cette urine est de la urine à mon grand père, pour qui je vous demande une potion (2). A ces mots la Sybille furieuse se retire et la renvoie avec une indignation qui tenait de la rage.

De rage à cet instant Mérica écumante, ricana d'un tougeux tauréau la tête encor sanglante; Tandis qu'un tyse en main et les yeux égarés, Karthéou agit un lynx en criant Evoé. Elle répète Evoé, et du creux des montagnes La voix de Mérica mugit dans la campagne.

Karthéou affligée s'en retourna en regrettant le vin, le lard et la farine qu'elle avait donnée à la Sybille, sans avoir pu obtenir ce qu'elle désirait.

Quelques temps après, l'anneau d'or de Karthéou s'étant trouvé perdu, elle s'en fut trouver la Sybille du val de Saïre, nommée Danéa (3), elle demeura dans une grotte d'argile et de roseaux, près d'une vaste lande où la mer répand ses flots deux fois le jour, elle rendait ses oracles dans une caverne des îles Limones (4), où sont des autres caverneux, pleins de si énormes couleurs; qu'il est consigné aux factionnaires de les tuer à coups de fusil: je sais d'avance ce qui t'amène, dit la Sybille en apercevant Karthéou, as-tu apporté la

(1) A Mérica on consulte encore les urines.
(2) C'est ainsi qu'on devrait toujours se moquer de ces imposteurs.

Maîtres et chiens s'acheminèrent donc de compagnie vers la propriété des Loges.

Cette propriété, comme nous l'avons dit, était de construction récente, et portait, sans être très-grandiose, ce cachet d'élégance donné aux habitations du jour.

L'intérieur répondait à l'extérieur par une heureuse disposition et un confortable des mieux entendus.

Le rez-de-chaussée comportait six pièces séparées par un vestibule. D'un côté un grand et magnifique salon, un fumoir et un cabinet de travail; de l'autre une salle de billard, une salle à manger et un petit salon de broderie et de lecture pour les dames.

Henri de Brissac demanda à sa mère la permission de lui présenter M. Gaston de Bareswill, d'Estampes, qu'il avait invité à déjeuner aux Loges.

L'extérieur de Gaston, son air modeste et distingué et par dessus tout, la particule qui accompagnait son nom, ne déparèrent pas à M^{me} de Brissac qui l'accueillit affablement et lui dit qu'amène par Henri, il pouvait se considérer comme le bienvenu.

Gaston s'inclina devant M^{me} de Brissac, lui demanda pardon de se présenter dans un pareil accoutrement, mais qu'il n'avait pas su résister à la pressante sollicitation de son fils.

M^{me} de Brissac, femme du monde, haute et fière, était assez femme d'esprit, pour savoir faire la part des circonstances.

Quand à M^{lle} Henriette de Brissac, elle était à sa toilette.

Les deux jeunes gens entrèrent un instant au fumoir pour se reposer.

Depuis son retour à Estampes, dans les circonstances

boisson ordinaire, le lait et les gâteaux? — Je me suis précautionnée, répondit Karthéou, car je sais que vous ne rendez pas vos oracles à jeun; elle tira à l'instant un panier et posa la dame Jeanne (5) sur la table, la Sybille satisfaite, goûte, et trouvant la liqueur à son gré, en prend sept ou huit voltes; alors elle ouvre un livre de trente-deux feuillets où étaient tracées diverses figures, des caractères magiques, des points, des nombres, elle l'ouvre, le ferme, le retourne à différentes fois, prend une baguette le frappe, fait souffler Karthéou dessus, elle apporte ensuite une petite roue, la tourne avec rapidité en regardant fixement Karthéou, elle lit dans la paume de sa main, tire un billet de la roue; elle avale de nouveau trois coups de liqueur, et bientôt la fureur de l'enthousiasme l'anime si fort qu'elle en est renversée, alors elle prononce l'oracle, un infidèle t'a abandonnée, s'écria-t-elle d'une voix rauque, mais je le ferai revenir à tes genoux: prends ces os du côté droit d'une grenouille verte, rongée des fourmis, de ce poil de la queue du loup, suspends ces signes à ton cou, et prononces ces mots qui y sont attachés, *Abacadabra, aouthos, à aortoo, nozio, bay, gloy, aperit, par, max, adinax*, Karthéou interdite n'osa répondre; cependant obligée de parler, elle lui dit, vénérable prêtresse, vos charmes sont en défaut, et vos livres vous trompent. Je n'ai point d'amant infidèle, j'avais un anneau d'or, il est tombé dans un plat de graisse, Toutou mon petit chien est entré dans la cuisine, et l'a avalé avec la viande, comme j'aime beaucoup moi Toutou j'étais venue vers vous pour vous demander le secret de le lui faire rendre sans lui faire de mal, pendant qu'elle parlait, la Sybille écumante de rage avait vidé la dame Jeanne, et était tombée sur le plancher. L'inspiration était si forte que Karthéou n'en put tirer une seule parole.

Cependant les malheurs accablèrent Karthéou, un sanglier sorti de la forêt d'Anbaine avait mangé ses pommes de terre; un loup furieux avait dévoré ses chevaux. Elle était résolue de tendre un piège et d'exterminer ces animaux maléfiques: non, lui dit une vieille tante, tu n'y réussiras point, ces animaux sont envoyés par nos ennemis, il faut aller au devin. La Sybille Marguentina (6), est célèbre dans tout le Bocage, elle rend ses oracles sur le Mont-Bonnet, au fond de la caverne de la pierre encroûlée de Montjoie, sous les sombres voûtes de Beauviel, dans la chambre du massacre du donjon de Hamble, dans l'affreux repaire de la Tête à la femme, et les vastes solitudes de la rue d'Enfer, près du saut de la Lance, dans les brières de Moretonium: prends une brebis noire, une oie, quelques pièces d'argent, et va la consulter. Karthéou rebutée n'y voulut point aller, mais pressée par sa tante, elle s'achemina vers la grotte de la Sybille, portant dans un panier deux gros flocons de cervoise et un jambon, elle arrive à sa demeure, elle frappe.

« La Sybille à la porte arrive sans coiffure, Et Karthéou contemple sa grotesque figure; De crins blancs, jadis noirs, son crâne est ombragé, Son front en vingt sillons se trouve partagé, D'épais sourcils grisons, un œil creux et farouche, Une joue enfoncée, une profonde bouche, Sépulture d'os pourris, sur qui le nez tombé, Va baisser en pleurant un menton recourbé; Elle la fait entrer dans un taudis très-sale, Pour tout meuble on y trouve un chaise, une malle, Une table rompue, un tabouret boiteux, Une cruche égueulée, un verre tout crasseux, De la graisse de loup, un vieux parchemin vierge, En pot de nuit fêlé, que l'urine submerge.

Karthéou lui présente sa brebis, son oie, ses flocons; à cette vue la Sybille sourit, en tournant son œil louche, du premier trait elle en vide un, et le trouvant à son goût, elle allait avaler le second lorsque Karthéou craignant qu'une trop forte inspiration ne la saisît trop vite, se jette à ses pieds en pleurant, et lui raconte ses malheurs. C'est de vous vénérable Scéné, ajouta-t-elle, que j'attends du secours; alors Marguentina à qui la fureur de l'enthousiasme commençait à monter au cerveau, lui dit, apprends combien mon pouvoir est grand, je possède la flèche mystérieuse de Belenus, qui soulève les tempêtes lorsque je la lance du haut du

(3) Nom d'une fameuse devineresse de Virz.
(4) St-Marcou.
(5) Bouteille à gros ventre.
(6) Non d'une montagne près Dorfont.

douloureuses que nous avons racontées, Gaston n'avait rendu aucune visite, et n'avait cherché aucune relation. Il n'était donc pas fâché du hasard qui lui permettait, une fois, d'être introduit dans un de ces intérieurs de la haute société, et, pour être vrai jusqu'au bout, il n'était pas fâché lui, jeune homme, de voir ce qu'était M^{me} de Brissac, dont il avait entendu parler déjà et dont il se faisait à l'avance un délicieux portrait.

Ce fut au milieu de ces réflexions qu'un domestique vint annoncer que le déjeuner était servi.

Les deux jeunes gens se levèrent et passèrent dans la salle à manger. M^{me} de Brissac les y avait précédés.

Prévenez ma fille que nous sommes à table, dit-elle. Quelques instants plus tard, M^{lle} Henriette de Brissac faisait son entrée.

C'était une jolie personne. Une blonde aux yeux bleus; mais de ces yeux bleus qui n'ont pas l'expression de leur couleur. Elle était assez grande et prédisposée à l'embonpoint malgré ses dix-huit ans; toute sa démarche semblait dire: admirez-moi.

L'éclafaudage de sa coiffure annonçait qu'elle avait dû y passer beaucoup de temps, mais il fallait lui rendre cette justice, qu'elle l'avait bien réussi.

Sa mise était simple. Elle était vêtue d'une robe blanche serrée à la taille par une ceinture; mais la robe était riche et la broderie délicate.

En un mot, M^{lle} de Brissac avait trop appris à sa pension, qu'elle était la fille d'un receveur général, partant qu'elle aurait une belle dot et qu'elle avait le droit d'être hautaine et dédaigneuse.

On apprend tout en pension, excepté d'être femme aimable et modeste. Et si cette épidémie ne gagnait que

cap Selluna, sur les bords escarpés de Seicy, c'est moi qui commande les feux follets au-dessus des étangs de Danvou et de Chenedollé; as tu vu le Pont-au-Baux, où toujours on travaille, et qu'on ne saurait achever, et la Fosse-du-Souci où s'engloutissent deux fleuves, c'est l'ouvrage de mon génie. J'évoque les puissances du destin, je plane au milieu des tempêtes, par dessus haies et buissons, les astres nocturnes s'obscurcissent à mon aspect, et la lune pâlit de terreur lorsque je fais mes évocations, mille fantômes paraissent à mes ordres, les trésors enfouis me sont découverts, je retrouve les effets volés, je connais les tours joués, d'où viennent les maladies, je sais le mari que la jeune fille désire épouser, et la belle et riche héritière pour qui soupire le jeune homme, je donne le sort favorable aux conscrits, et tous les secrets de la nature me sont dévoilés.

Elle débouche le second flacon, et en boit la moitié, elle allait avaler le reste lorsque Karthéau lui fit baisser le coude, en la priant de prononcer ses oracles dans la crainte que l'inspiration ne fût trop forte après, alors Marguentina prend un long tuyau de fer blanc, le met dans l'oreille de Karthéau, et d'une main agitant ses tablettes elle prononce les paroles suivantes : « Ré-jouis-toi Karthéau tes désirs vont s'accomplir, tu recouvreras la santé, tu épouseras un riche et beau jeune homme, tes troupeaux ont péri, tes bœufs venaient lécher le seuil de l'étable, les vaches donnaient du sang au lieu de lait, des poux assaillaient ta vieille tante, des rats mangeaient ton blé, les taupes fouillaient tes champs, des chenilles dévorant tes choux, ton puits séchait dans l'été, et tu avais quelquefois la fièvre dans la canicule. Vois au fond de ce vase d'eau trouble l'auteur de tous tes maux. » Karthéau attentive répond qu'elle ne voit que son image, — « c'est que tu n'as pas la vue assez bonne, dit la Sybille, je vais le venger de ton ennemi, ap- porte-moi ce foie ensanglanté, que je l'attache avec ces clous à la crémaillère, que je le fasse rôtir sur ce brasier; entends-tu ses gémissements, je lui déchire le cœur, je lui brûle les entrailles? Prends cette épingle jaune, perça celui qui t'a jeté un sort, étendis ce manteau, frappe avec ce fouet à coups redoublés, et ils retomberont sur lui, entends-tu ses cris? Ses gémissements frappent-ils ton oreille? Le vois-tu accourir tout en sang à travers les rochers et les épines te demander grâce? » Karthéau écoute, regarde et n'entend ni n'aperçoit rien, « tu es mal disposée, ré- prit Marguentina, viens avec moi, je vais épouser les secrets de mon art terrible pour te satisfaire, tu vas voir, entendre et sentir, attends-toi seulement à quel- ques sacrifices. »

Le soleil avait fini sa course, et la nuit était fort obscure; la Sybille monte à cheval sur un pourceau, et conduit Karthéau dans le carrefour de Val d'airi (7), elle trace plusieurs cercles sur la poussière, met Karthéau dans l'un, et se met dans l'autre, elle monte sur un tertre et tenant d'une main sa baguette magique, elle fait ses évocations.

- « O vous s'écria-t-elle, Erêbe triple Hécate, Grande Jobin, qu'ici votre pouvoir éclate, Pour remplir mes désirs unissez vos efforts; Faites agir pour moi tout l'empire des morts; Et vous qui présidez aux mystères funèbres, Esprits noirs et malins habitants des ténèbres Qui pour suivre mes lois êtes toujours sur pieds, Qui nouez l'aiguillette aux nouveaux mariés, Qui prodiguez aux miens d'une main bienfaisante Talisman, treble à quatre et pistole volante, Vous que j'ai pour mon art employé tant de fois, Farfadets et lutins accourez à ma voix. »

A l'instant se présentent deux grands fantômes noirs : qu'exiges-tu de nous? dit l'un, d'une voix mugissante. Conduis Karthéau près des tombeaux d'Iluviom (8), et là nous ferons pour elle selon tes désirs; ensuite ils disparaissent. — « Vois-tu l'apparition, dit Marguentina? Entends-tu les terribles paroles? » Karthéau effrayée répond en tremblant qu'elle a vu les spectres et entendu l'oracle; mais qu'elle est prête à mourir de peur. — « Je n'en suis point étonnée, réprit Marguentina, il n'en peut être autrement quand les es-

(7) Vaudry, lieux fameux par la sorcellerie. (8) Etouv.

les filles à dot, ce ne serait que tant pis pour elles, mais la contagion se répand jusque sur celles qui n'ont rien, et c'est bien pis.

D'un seul regard, M^{lle} de Brissac avait enveloppé Gaston. Ce regard avait été prompt comme la pensée, et nul n'aurait pu lire sur ses traits l'impression favorable ou défavorable qu'il lui avait produite. C'était une de ces physionomies froides dont il était bien difficile de deviner les secrets. Quand à Gaston, ce regard lui en avait imposé et c'est tout au plus s'il avait osé lever les yeux sur elle. Peu à peu la conversation s'engagea et il s'enhardit. Il put alors envisager M^{lle} de Brissac à son aise, et aux quelques mots qu'elle glissa, mots bien insignifiants pourtant, il la jugea au moral comme au physique.

Il était bien puni de sa curiosité, car ce n'était pas ainsi qu'il avait cru, lui bonne et franche nature, que pouvait être M^{lle} de Brissac.

Le temps s'était écoulé cependant, et personne n'avait remarqué que le ciel noirissait à l'horizon, que le soleil commençait à disparaître sous des nuages épais.

C'était l'orage qui montait, l'orage pendant lequel la bonne Marianne priait pour Gaston.

Le roulement du tonnerre qui commençait à gronder fit alors jeter un regard au dehors.

— Permettez-moi, madame, dit Gaston, en se levant et s'adressant à M^{lle} de Brissac, de prendre congé de vous et de votre aimable famille.

— Mais vous ne pouvez partir en ce moment, reprit M^{lle} de Brissac; il vous faut au moins deux heures pour rejoindre Etampes. Laissez passer l'orage vous partirez après.

« prits parlent aux mortels; mais prends courage, « partons! Tu vas encore mieux sentir lorsque ton sort « va s'accomplir, tu vas voir de grandes choses, pré- « pare-toi à d'étonnants prodiges. » Karthéau, l'ima- gination enflammée, suit la Sybille, impatiente de voir ces choses merveilleuses. Arrivée au bord du cime- tière, un temple silencieux s'offre à sa vue. — « Ce « lieu est saint, dit Marguentina, ôte tes souliers, on « ne doit marcher ici que les pieds nus, tire tes ha- « bits, ton collier, tes bagues. » A peine Karthéau se fut-elle dépouillée, ne gardant que le plus discret de ses vêtements, que les spectres apparaissent. — « Pros- « terne-toi sur ces tombeaux, dit la Sybille, les grands « mystères vont se dévoiler. » Karthéau se prosterne la face contre terre, pendant qu'elle s'était longuement recueillie, la nuit avait achevé sa course, et l'aurore commençait à poindre. Karthéau fatiguée, transie de froid, élève ses regards autour d'elle, elle appelle Marguentina, mais les fantômes et la Sybille avaient disparu, avec le bruit, aux premiers rayons du soleil. Karthéau presque nue, demie morte de fatigue et d'en- nuei, revint trouver sa vieille tante en tremblant, promettant bien qu'elle ne consulterait plus les Sybilles.

RICHARD SÉGUIN.

ON DEMANDE un Jardinier marié.

— Appointements moitié argent, moitié produits.

S'adresser au Bureau du Journal. 2-4

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 29 Juin. — GIRARD Paulin, rue Saint Jacques, 68. — Du 3 Juillet. BABAUT Marie-Louise-Pauline, rue Saint-Martin, 95.

DÉCÈS.

Du 28 Juin. — PINDIXO Delphine, 2 mois, rue St-Martin, 85. — 28. CHAVEPEYRE Gabrielle-Adèle, 44 mois, rue Haut-Pavé, 15. — Du 1^{er} Juillet. PIGÉ Catherine-Eugénie, 53 ans, femme Rouillon, rue du Puits-de-la-Chaine, 4. — 3. MASSON Berthe-Blanche, 3 mois, rue Courte, 2.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLIEN.

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS DE JUILLET 1874: *Beaux-Arts. Le Salon de 1874*, par C. W. (4 grav.). — *Nouvelles historiques. Suzanne la Glorieuse*, par Michel Masson (4 grav.). — *Histoire naturelle en action. Les Mémoires d'une ménagerie*, par H. de la Blanchère (2 grav.). — *Fantaisies scientifiques. Petite Histoire de la Médecine et des Médecins*, par Eugène Muller (1 grav.). — *Etudes morales. La petite mère*, par Ch. Deslys (4 grav.). — *Voyages. Un village dans l'Afrique centrale. Un harem arabe*, par D. Livingstone (1 grav.). — *La Peinture et les Peintres français. Prud'hon*, par Ch. Raynaud (1 grav.). — *Mort de M. Jules Janin.*

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

RETRAIT

CAUTIONNEMENT.

Suivant acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux juillet mil huit

— On serait inquiet chez moi, répliqua Gaston en insistant, et je tiens à rentrer.

— Acceptez au moins un cheval, dit alors Henri; vous aurez plus de chance d'arriver.

— J'accepte, répondit Gaston, Antoine le ramènera à mon arrivée. Et il remercia cordialement M^{lle} de Brissac de l'accueil flatteur qu'elle avait bien voulu lui faire.

— Vous serez toujours le bienvenu aux Loges, M. de Bareswill, reprit M^{lle} de Brissac. Vous serez pour Henri, dans ces campagnes perdues, un agréable compagnon de chasse.

En ce moment, un valet amenait le cheval par la bride.

Gaston la remercia de nouveau, salua froidement M^{lle} de Brissac qui daigna s'incliner quelque peu et serra la main de Henri.

Un petit coup de sifflet avait rappelé Cora qui fraternisait sans doute avec Médor dans quelque coin de la cuisine.

Gaston prit la bride des mains du valet, sauta lestement en selle et partit comme un trait.

Les yeux de M^{lle} de Brissac le suivirent jusqu'au détour de l'avenue.

IV.

— Quel est ce jeune homme? demanda M^{lle} de Brissac à son frère, quand Gaston eut disparu.

— C'est M. Gaston de Bareswill, dit-il.

— Un assez beau nom.

— Je crois même qu'il est comte, ajouta Henri.

cent soixante-quatorze. le mandataire du tuteur à l'in- terdiction légale de Antoine-Louis-Isidore Meneray, ancien notaire à Etampes, a déclaré que ledit sieur Meneray ayant cessé ses fonctions de notaire à Etam- pes, son intention était de retirer du Trésor public le cautionnement qui y avait été versé.

Pour extrait,

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

RETRAIT

CAUTIONNEMENT.

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etam- pes, le trois juillet mil huit cent soixante-quatorze, le mandataire de M. Narcisse-Désiré Puis a déclaré que ce dernier ayant cessé ses fonctions de notaire à la ré- sidence de La Forté-Alais, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en sadite qualité de notaire.

Pour extrait,

Signé, CHENU.

(3) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

JUGEMENT

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de pre- mière instance séant à Etampes, le vingt-trois juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, entre la dame Clémentine L'EGRAIN, épouse de M. Abeillard-Félix LHOSTE, ci-devant cultivateur, actuellement charre- tier, avec qui elle demeure à Cerny, chez M. Jacques-Simon Legrain, son père;

Ayant M^e Chenu pour avoué; d'une part; Et le sieur Abeillard-Félix LHOSTE, charretier, de- meurant à Cerny;

Ayant M^e Paulin-Laurens pour avoué; d'autre part;

Il appert :

Que la dame Lhoste a été séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait,

Signé : CHENU.

(4) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE COURANCES, Et par le ministère de M^e BUISSON, notaire à Milly, Commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Sise à Courances, canton de Milly,

ET DE DEUX

PIÈCES DE BOIS

Sises au terroir de Milly,

EN 3 LOTS

Le tout dépendant de la succession du sieur GAUTHIER, de Courances.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 26 Juillet mil huit cent soixante-quatorze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

— Un assez beau titre, ma foi. Et quel est son écus- son?

— Autant que je puis savoir, son père avait un grade élevé dans l'armée, et il est mort, il y a un an environ, à la suite d'un duel. C'est une histoire qui a fait alors beaucoup de bruit dans Etampes.

— Effectivement, reprit Henriette, je crois avoir en- tendu raconter quelque chose de cela. Alors sa noblesse serait... une noblesse de l'Empire, et elle accompagnera sa réflexion d'une petite moue très-significative.

— La femme qu'il épousera n'en sera pas moins comtesse, et c'est un titre.

— Quelle est sa fortune?

— Je l'ignore, mais que t'importe?

— Oh! rien, un simple point de curiosité seulement. On aime à savoir qui l'on reçoit chez soi.

Et M^{lle} de Brissac rentra au salon, s'arrêta devant une glace où elle se regarda complaisamment en rajus- tant une des boucles qui inondaient son cou, et se mit au piano en fredonnant un de ses airs favoris.

Nous l'avons dit, Gaston était parti comme un trait. Le cheval qu'il montait avait senti à qui il avait à faire, et, quoique son cavalier n'eût pas d'éperons, il obéissait à la moindre pression des genoux.

L'orage avançait toujours; de larges gouttes de pluie commencèrent à tomber, Gaston pressa davantage; mais quelque rapide que fût sa course, elle fut moins rapide que celle de la nue.

Le vent se mit de la partie, et la tempête se déchaîna. Gaston poussa encore son cheval.

Il arriva un moment où la pluie tomba avec une telle force, où le vent fouetta avec une telle violence, qu'il

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Emile KLEIN, distillateur, demeurant à Brie-Comte Robert (Seine et-Marne), et en tant que de besoin de M. Jules BEAUMONT, négociant, demeurant à Nemours;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeu- rant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou elle dûment appelée, de madame Cécile-Léonie Goubé, veuve de M. Victor Frumence-Adrien Gauthier, marchande de vins, demeurant à Courances;

« Au nom et comme tutrice naturelle et légale « de Jules-Victor, Louise-Victorine, Cécile-Léo- « nie et Gustave-Louis Gauthier, ses enfants « mineurs. »

Ayant pour avoué M^e Léon Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint Jacques, numéro 50;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Simon-Constant-Xavier Gauthier, ancien maréchal-fer- rant, demeurant à Soisy-sur-Ecole;

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mi- « neurs Gauthier, sus nommés. »

Procédé le Dimanche vingt-six Juillet mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la Maison d'école de Courances, et par le ministère de M^e Buisson, no- taire à Milly, commis à cet effet, à la vente par suite de conversion de saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désigna- tion suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une maison située à Courances, dans la grande rue, ayant une porte cochère avec portail ouvrant sur cette grande rue et donnant dans la cour ci-après; grande salle à gauche de la porte cochère en entrant; petit ca- binet et cuisine à la suite; deux chambres et deux ca- binets au-dessus desdites servitudes; grenier sur le tout; — cave dessous, avec escalier en pierres prenant naissance dans la cour ci après. — Boutique de mar- chal-ferrant à droite, ouvrant sur la rue et sur ce por- tail, et grenier au-dessus auquel on arrive par un es- calier en pierres situé dans la cour. — Tous ces bâti- ments sont construits en moellons et couverts en tuiles. — Grande cour entourée de murs et puits dans ladite cour, commun avec Charles Gauthier. — Toit et lieux d'aisances à gauche; écurie et hangar de l'autre côté de ladite cour, couverts également en tuiles. — Jardin à la suite, clos de murs de toutes parts dans lequel se trouve un puits commun avec M. de Haber. — Ces bâ- timents tiennent au levant à la grande rue, au couchant avec le jardin à M. de Haber, au nord Charles Gau- thier, et au midi Denis Guérin.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

Deuxième lot.

Cinquante-deux ares soixante quinze centiares de bois, sis aux Amènes, terroir de Milly; tenant d'un long couchant en hache à MM. Barre et Mollard, d'au- tre long levant à Charles Gauthier, d'un bout midi à Charlat et d'autre bout nord à Charles Barre.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Troisième et dernier lot.

Un hectare quarante-sept ares soixante-treize cen- tiares de bois, sis aux mêmes lieu et terroir; tenant d'un long levant à MM. Henry Vidy et Mulot, d'autre long à Simon-Constant-Xavier Gauthier, d'un bout midi sur les friches de Milly, et d'autre bout nord faisant hache sur Salar et Contard.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous- signé.

A Etampes, le deux juillet mil huit cent soixante- quatorze.

Pour original,

Signé, CHENU.

fut forcé de ralentir sa course. L'air était plus fort que lui.

Il apercevait déjà dans le lointain la flèche de l'église d'Etampes; une demi-heure encore et il pouvait arriver.

Tout à coup un éclair brillant traversa l'espace et un violent coup de tonnerre retentit.

L'animal s'arrêta court.

Quelque effort qu'il fit pour le faire avancer, tout fut inutile.

Le cheval avait eu peur, ses jambes fléchissaient, tout son corps tremblait. L'électricité produisait son plein effet sur lui.

Gaston mit pied à terre, et essaya de rassurer sa bête, en lui passant la main sur le cou.

La pluie tombait à torrents, homme, cheval et chien, tous trois ruisselaient d'eau et de sueur.

Avisant alors à une centaine de pas un énorme peu- plier, il prit le cheval par la bride, tout auprès de la bouche, et, à travers les terres, il gagna le seul abri qui pût se présenter à lui.

L'orage était à son comble. Il y avait quelques mi- nutes à peine qu'il était là, qu'un coup de tonnerre for- midable se fit entendre et que l'arbre sous lequel il s'é- tait réfugié craqua, déchiré par la foudre du sommet à la base.

Gaston n'avait pas vu l'éclair, il n'avait pas entendu le hennissement du cheval, les hurlements du chien, il était tombé paralysé la face contre terre.

A. DAIX.

(La suite au prochain numéro).

S'adresser, pour les renseignements :
 A Etampes,
 A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 100 ;
 A M^e BREUIL, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;
 A Milly,
 A M^e BUISSON, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés ;
 Et sur les lieux.
 En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le quatre juillet mil huit cent soixante-quatorze, folio 72 recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.
 Signé : DELZANGLES.

(5) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

VENTE
 Par suite de conversion
 En l'étude et par le ministère de M^e JACOB, Notaire à Angerville, commis à cet effet,
 D'UNE
MAISON
 Sise à Angerville,
 ET D'UNE
PIÈCE DE TERRE
 Sise au terroir d'Angerville,
 EN 9 LOTS

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 2 Août** mil huit cent soixante-quatorze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :
 En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil d'Etampes, le cinq mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,
 Il sera,
 Aux requête, poursuite et diligence de M. Léon BREUIL, avoué exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;
 « Agissant au nom et comme syndic définitif « de la faillite du sieur Henri-Armand Pécheux, « ancien marchand de vins en gros, demeurant « à Méréville. »

Ayant occupé pour lui-même ;
 En présence, ou lui dûment appelé, de M. Aimable-Constant Huguenin, marchand tonnelier, demeurant à Angerville ;
 Ayant pour avoué M^e Chenu ;
 Procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente par suite de conversion des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.
 Une Maison sise à Angerville, grande rue, numéro 79, couverte en tuiles, composée d'un rez-de-chaussée divisé en plusieurs pièces, premier étage, grenier au-dessus, cave dessous, petite cour derrière ; tenant par devant la grande rue, par derrière mademoiselle Leconte, d'un bout Lejars, d'autre bout M. Boivin.
 Sur la mise à prix de 3,000 fr.
Deuxième lot.
 Cinq ares environ de terre, situés commune d'Angerville, champêtre du Noyer-aux-Prêtres, plantés en jardin fruitier et potager, faisant partie d'un jardin de plus grande étendue, dont le surplus, bien que planté par M. Huguenin, sus-nommé, appartient à son père ; tenant la portion saisie d'un côté au surplus dudit jardin appartenant à M. Huguenin père, d'un bout le sentier de Jodainville, d'autre côté M. Guénéé, et d'autre bout sommière de plusieurs.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
 A Etampes,
 En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;
 En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;
 A Angerville,
 En l'étude de M^e JACOB, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.
 A Etampes, le trois juillet mil huit cent soixante-quatorze.
 Signé, **L. BREUIL.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quatre juillet mil huit cent soixante-quatorze, folio 71 verso, case 9. Reçu un fr. quatre-vingt-huit centimes doubles décimes compris.
 Signé, DELZANGLES.

CRÉDIT FONCIER
 DE
FRANCE.

Le Receveur particulier des Finances de l'arrondissement d'Etampes rappelle au Public qu'il se charge, sans frais, de l'achat et de la vente de toutes les

valeurs émises par le Crédit Foncier de France, le Crédit Agricole et la Société Algérienne.

Pour satisfaire aux convenances diverses de ses clients et aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, l'Administration du Crédit Foncier de France a décidé qu'elle échelonnerait davantage les échéances des Obligations communales à court terme. Ces titres, qui rapportent 5 1/2 0/0 d'intérêts, sont remboursables au pair, dans un délai de trois à dix ans, à la volonté des déposants.

L'intérêt des Bons du Crédit Agricole est fixé ainsi qu'il suit :
 de six mois à un an. 4 1/2 0/0
 de deux ans à trois ans. 5 0/0
 de quatre ans à cinq ans. 5 1/2 0/0

Les Bons du Crédit Agricole ne sont pas sujets aux droits de transmission et ne rentrent pas dans la catégorie des valeurs soumises à l'impôt sur le revenu, de sorte que le paiement des coupons a lieu sans aucune retenue.

Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

ADJUDICATION
 Le Dimanche 19 Juillet 1874, à midi,
 EN LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE (SEINE-ET-OISE),
 Par le ministère de M^e RAVAUULT, notaire audit lieu,
 D'UNE

GRANDE MAISON
 Sise à Méréville,
 OCCUPÉE PAR

la Brigade de Gendarmerie à cheval,
 Louée pour 15 ans à partir du 4^e avril dernier, moyennant 4,050 fr. payables par trimestre.
 Mise à prix. 6,000 fr.

ET
8 PIÈCES DE TERRE
 S'adresser, pour les renseignements :
 A Etampes, à M^e BOUVARD et BREUIL, avoués ;
 A Méréville, à M^e RAVAUULT, notaire ;
 A Sermaises, à M^e DECOLANGE, notaire ;
 A Malesherbes, à M^e SIGOT, notaire.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard Par Etampes (Seine-et-Oise).

ADJUDICATION
 En l'étude et par le ministère dudit M^e PASQUET,
 Le Mardi 21 Juillet 1874, à deux heures,

DE LA
TERRE DE CHAMPROND
 Sise commune de St Hilaire, canton d'Etampes,

PROVENANT
 de la famille DE BRUN DES BEAUMES,
 COMPRENANT
 1^o Château de Champrond, avec potager, verger et parc, le tout clos et contenant. 8^h 67^a 60^c
 2^o Petit parc à côté, non clos, contenant 4 78 50
 3^o Réserve du château, en terres, prés, bois et friches, de. 10 75 28
 4^o Et la ferme de Champrond, tenant au château, d'une contenance de. 97 00 50
 TOTAL des contenance. 124^h 21^a 88^c

— La ferme est louée jusqu'au 23 avril 1884, moyennant, outre l'acquit des impôts et diverses faisances évaluées 200 fr., un fermage en argent de 3,816 fr.

Mise à prix. 120,000 fr.

UNE SEULE ENCHÈRE SUFFIRA POUR PRONONCER L'ADJUDICATION.
 S'adresser, pour visiter, à MM. DULIT, jardinier, et LAMBERT, fermier, à Champrond ;
 Et pour tous autres renseignements :
 Audit M^e PASQUET, notaire.

NOTA. — Le château de Champrond est à 6 kilomètres d'Etampes, à côté de la route d'Auneau.

Etude de M^e THURET, huissier-priseur à Dourdan.

RÉCOLTES
 A faire en 1874,
 Aux terroirs d'Orsonville et Paray-Douaiville,
 Canton sud de Dourdan (Seine-et-Oise),

A VENDRE
AUX ENCHÈRES,
 A ORSONVILLE, EN LA MAIRIE,
 Le Dimanche 12 Juillet 1874,
 A une heure.

Ces Récoltes se composent de Blé, Seigle, Orge et Avoine, en 6 lots, d'une contenance totale de 94 hectares 42 ares 60 centiares.

Orsonville et Paray touchent à la station d'Abli-Paray, chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme.
 S'adresser, pour avoir la désignation et tous renseignements, à M^e THURET, huissier-priseur à Dourdan, chargé de la vente.

Etude de M^e PAUL DEVAUX, avoué à Pithiviers (Loiret).

VENTE
 D'UNE
BELLE PROPRIÉTÉ
 Sise à Malesherbes (Loiret),
 Grande rue de Fontainebleau,

COMPRENANT
 Grande Maison bourgeoise, Communs, Maison de jardinier, grande Volière, Jardins d'agrément, Jardin potager, Serre, Canal, Bois d'arbres à haute futaie.

CONTENANCE : 3 HECTARES 19 ARES 35 CENTIARES.
 Le Dimanche 19 Juillet 1874, à midi,
 En l'étude et par le ministère de M^e GIBIER, Notaire à Malesherbes,
 En présence de M^e MEUNIER, Notaire à Pithiviers.

Mise à prix. 30,000 fr.

S'adresser à M^e PAUL DEVAUX et CAMPION, avoués à Pithiviers ;
 Et auxdits M^e GIBIER et MEUNIER, notaires.

Etude de M^e ERNEST HOUDOIN, huissier-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR
 A VENDRE
 AUX ENCHÈRES,

A MONDÉSIR, COMMUNE DE GUILLERVAL,
 En la ferme exploitée par M. BOURGINE,
 Le Dimanche 12 Juillet 1874, heure de midi,
 Par le ministère de M^e E. HOUDOIN, Huissier-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :
 5 bons Chevaux de différents âges, et leurs harnais, 40 Vaches, 1 Génisse, 1 Taureau, 155 Moutons, 64 Agneaux, 4 Bœufs, 1 Porc gras. — 3 Voitures guimbardes, 2 Tombereaux, 1 Tonne à eau, 4 Cabriolet, 1 Tapisserie, 4 Carriole, 4 Cabane de berger, 7 Herse à dents de fer, 3 Charraes en fer, 2 Rouleaux, Râteaux et Doubleurs à augettes, Claies de parc, 4 Machine à battre le grain, système Duvoir, et quantité d'objets et instruments de culture.

TROIS MOIS DE CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.
 Dix pour cent en sus des enchères. 2-1

A VILLIERS MANTES-LA-VILLE
 (Station.)

MOULIN DE LA FOLIE
 A LOUER

Quatre paires de meules, monté à l'anglaise, pouvant mouler de 28 à 40 hectolitres de blé fin, par jour.
 JARDINS ET PRÉS.
 Jouissance du 11 Novembre 1873
 S'adresser sur les lieux ;
 Et à M^e DREUX, notaire à Mantes. 5-3

COMP^{te} D'ASSURANCES GÉNÉRALES
 CONTRE L'INCENDIE

Etablie à Paris, rue Richelieu, n^o 87,
 Fondée en 1819.
Capital et réserves : 11,091,000 fr.
 S'adresser à M. ÉDOUARD SIGÉ, agent principal à Etampes, rue Basse des Groisneries, n^o 3. 6-3

AVIS.
TOILES ET DRAPS D'ELBEUF.
 L'Agence du commerce de Trouville livre à prix de fabrique sur échantillons, pour 100 francs au moins, payables 40 fr. par mois.
 Affranchir et joindre un timbre. 2

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX
 est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le **Diplôme de Mérite**. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la **Parfumerie des Fées Sarah Félix**, 43, r. Richer, à Paris, la **Pommade** et l'**Eau de toilette des Fées**. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 43-9

MALADIES DES YEUX Dr GAURAN
 Clinique.
 rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure ; — consultations particulières à quatre heures ; rue Blondel, 7. Paris. 30-7

PLUS DE DENTS GATÉES
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
 Recommandé par les sommités médicales
 Prix : 3 francs.
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.
 Chez CANTINIAU, coiffeur à Etampes, rue Darnatal. 40-6

L'OPINION NATIONALE
 JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
 S'imprimant la nuit
 N^o 22, 64 L. — 4 mois, 32 L. — 3 mois, 18 L. — 1 mois, 5 L. 50.
 COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :
 MM. LEROYER, — G. ROLLAND, — RAYEAU.
 DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS : MM.
 LEROYER (Rhône). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
 G. ROLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).
 RAYEAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ardennes).
 JULES GÉRY (Jura). DE WARBIEU (Algérie).
 E. CHARTON (Yonne). CRÉMIER (Algérie).
 FOCCANU (Gironde). LUCY (Constantine).
 GÉNÉRAL BRLOT (Corrèze). RONDEL (Isère).
 BOCCAU (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher).
 TURQUET (Aisne). MÉLINE (Yosges).
 JAZON (Seine-et-Marne). WILSOZ (Aube-et-Loire).
 Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.
 En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'Opinion nationale est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.
 On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 3, rue Coq-Héron, Paris, à faire traité pour le montant de l'abonnement suscrit.
 Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. O. N. n^o 22.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
 portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleures machines que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
 Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
 144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144, Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX do l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
27 Juin 1874.	fr. c.	3 Juillet 1874.	fr. c.	27 Juin 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	31 67	Blé-froment.	36 00	Blé éélite.	31 25
Froment, 2 ^e q.	30 43	Blé-boulangier.	29 00	Blé marchand.	29 50
Méteil, 1 ^{re} q.	27 47	Méteil.	26 00	Blé champart.	28 25
Méteil, 2 ^e q.	23 83	Seigle.	20 00	Méteil moyen.	25 25
Seigle.	49 52	Orge.	48 00	Méteil.	21 25
Escourgeon.	48 41	Escourgeon nouveau	43 67	Seigle.	18 00
Orge.	47 32	Avoine.	43 67	Orge.	16 75
Avoine.	42 57			Avoine.	13 85

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 27 Juin au 3 Juillet 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 27	Lundi 29	Mardi 30	Mercredi 1 ^{er}	Jeudi 2	Vendredi 3
Rente 5 0/0.	95 45	95 35	95 65	96 00	96 00	96 15
— 4 1/2 0/0.	86 50	86 25	86 60	86 50	86 70	87 50
— 3 0/0.	59 50	59 35	59 50	59 70	59 75	59 80

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
 Etampes, le 4 Juillet 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
 Etampes, le 4 Juillet 1874.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
 Reçu franc et centimes, décimes compris.
 A Etampes, le 1874.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
 Reçu franc et centimes, décimes compris.
 A Etampes, le 1874.